

N° 11

LA GAZETTE de ST MANDE SUR BREDOIRE



**INFOS ST MANDÉ
2011 / 2012**

LE MOT DU MAIRE

Je suis le n° 11 et vous souhaite la bienvenue au fil des pages .

En cette période difficile j'espère vous apporter un peu d' espoir et de bonne humeur ! Vous trouverez dans ce bulletin toutes les opérations prévues ou en cours : (voirie, restauration de la maison Mirande , acquisition d'un radar pédagogique etc...) Malgré le contexte actuel ,nous avons pu maintenir la réalisation de certains projets .Le principal est l'acquisition du terrain de camping du Lizot . Sa remise en état et son fonctionnement seront confiés à une gérance , car il est bien évident que le budget de la commune ne nous permet pas un tel investissement. Ce site doit être mis en valeur et opérationnel pour favoriser le développement économique de notre territoire.

A l'heure où nous parlons de regroupement des 7 Communautés de Communes nous nous devons d'être plus solidaires que jamais et mutualiser nos moyens, pour conserver une certaine qualité de vie dans notre village. Cela ne pourra pas se faire sans Vous !!!!! J'en profite pour remercier les associations, et toutes les personnes qui ont su apporter du dynamisme, de la culture, de la solidarité à notre commune à travers leurs différentes actions!

Je remercie le personnel pour son précieux travail.

Je remercie l'Equipe Municipale pour son soutien. J' ai une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés cette année et tout particulièrement pour Odette et Brigitte.

Je souhaite à chacun d'entre vous une très bonne et belle année 2013, pleine d'espoir, de courage et de solidarité .

Rendez vous autour de la brioche le **samedi 12 janvier à 15 h** à la salle des fêtes.
(retenez cette date)

Annie PEROCHON



DEMOGRAPHIE 2011

Naissances

GENEAU Faustine
GIRAudeau Liséa
PROUX Camille

née à St Jean d'Angely
née à Cognac
née à Niort

le 22 février 2011
le 29 décembre 2011
le 16 septembre 2011

Mariages

CLÉRY Ludovic
AUBERT Catherine

le 13 août 2011

Décès

RUTI Brenno

le 24 février 2011

LE RECENSEMENT

- Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE
ET DES
ANCIENS COMBATTANTS

SGA
Secrétariat général pour l'administration
DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL

EN SAVOIR PLUS
www.defense.gouv.fr/jdc



AIDER 17 : portage repas à domicile, tarifs :

Adresse : Fief Montlouis BP 262 17105 SAINTES

Tél : 05/46/97/50/88 <http://www.groupemsa.com>

ADMR (aide à domicile pour les familles et les personnes de plus de 60 ans, atelier féminin) : service famille Coordinatrice 06/85/18/75/09 -Service ADMR N° AZUR 0810 600 448

Courrier : Fédération Dép des Associations ADMR -24 Av Salvador Allende BP 504 17119 SAINTES

ASSISTANTES SOCIALES :

à la Maison de la Santé

Artisanale de l'Ormeau 17470 AULNAY

à la Maison de la Santé

17510 NÉRÉ

Mme Laure MERCERON (Régime général)
le mercredi de 9 h à 16 h 30 sur rendez vous
Tél : 05/46/26/29/41

le 1^{er} et 4^{ème} mardi de 10 h à 12 h
Tél 05/46/26/29/41

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Tél 05/46/33/16/20 du lundi au vendredi 9 h à 12h – 14 h à 17 h

Fermé mardi après-midi

PRÉSENCE VERTE : téléassistance

Fief Montlouis 17106 SAINTES

Tél 05/46/97/50/88

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Permanence le jeudi de 9h à 12h et 14h à 17h

19 Av du Port Mahon à ST JEAN D'ANGÉLY

TRESOR PUBLIC :

Place Charles de Gaulle 17470 AULNAY

Ouverture tous les jours de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h - Tél : 05/46/33/10/15

BANQUE ALIMENTAIRE :

Mairie d'AULNAY jeudi tous les 15 jours

Tél : 05/46/33/10/02 mairie

Tél : 05/46/33/16/20 centre d'action sociale

URGENCES :

La nuit, le week-end et les jours fériés : vous avez besoin de soins, vous pouvez joindre un médecin au 05 46 27 55 20. En cas d'urgence, **seulement**, faites le 15.

RÉSEAU RELANSE

Un conseil, une réponse à toutes vos questions : Philippe MAILLARD, assistant de santé

☎ 05 46 33 37 77 Fax 05 46 33 04 67 Mail : www.relanse.org



Vous êtes à la recherche d'un emploi ?

ACTIF vous propose :

- Un accompagnement individualisé pour la recherche d'emploi
- La réalisation de missions de travail (ménage, repassage, nettoyage de locaux, bricolage, jardinage, manutention, emplois du bâtiment,...)

Mission de travail auprès des particuliers, associations, collectivités et entreprises

- ACTIF à Saintes
11, rue Saint Eutrope
05 46 95 04 82
- ACTIF à Saint Savinien
Parking de la grange
05 46 90 19 67
- ACTIF à Saint Jean d'Angély
6, Avenue Pasteur
05 46 59 43 55

www.actif-17.com

Association Intermédiaire



Besoin de personnel ?

Mise à disposition de nos salariés auprès des particuliers, entreprises, collectivités et associations

**Ménage
Repassage
Nettoyage de locaux
Jardinage, Bricolage
Manutention
Emplois du bâtiment
Garde d'enfants (plus 3 ans)**

Déduction de 50% de vos factures sur vos impôts à payer ou crédit d'impôts (Pour les particuliers - sous conditions)

Plus de 20 ans d'expérience

Vous êtes demandeurs d'emploi ?
Nous pouvons vous accompagner dans vos démarches de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, formation, orientations vers des partenaires, entretiens,...).

ACTIF Espace Saint Eutrope 11, rue Saint Eutrope 17 100 Saintes 05 46 95 04 82 actif.saintes@wanadoo.fr	ACTIF Rural Parking de la Grange 17 350 Saint Savinien 05 46 90 19 67 actif.rural@wanadoo.fr	ACTIF St Jean Espace Formation 6, Avenue Pasteur 17 400 Saint Jean d'Angély 05 46 59 43 55 actif.stjean@wanadoo.fr
--	--	--

Association des Cantons saintongeais pour le Travail, l'insertion et la Formation

CLIC (Centre Local d'information et de Coordination)

Destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus

Point d'accueil à votre disposition pour toutes questions de vie quotidienne

Gratuit et Confidentiel

Tél 05/46/33/39/77 ou 05/46/33/24/77

Permanences Maisons de Santé AULNAY et NÉRÉ (renseignements en mairie)

Blocage des Téléphones volés

Afin de retirer tout intérêt au vol de téléphones portables, des mesures radicales ont été mises en place, consultables sur le site : www.mobilevole-mobilebloque.fr

- ⇒ dès le vol de votre téléphone, déclarez celui-ci à votre opérateur pour désactiver la ligne.
- ⇒ Déposez immédiatement plainte dans une unité de gendarmerie ou un commissariat de police en fournissant votre numéro IMEI. (Ce numéro est l'identification de votre téléphone. Vous pourrez le trouver sur la boîte de ce dernier, en contactant votre opérateur ou en tapant sur votre téléphone *#06#).

Une fois en possession de ce numéro, les gendarmes ou les policiers contacteront votre opérateur qui bloquera définitivement l'utilisation de votre téléphone.

RECYCLAGE

BORNES VERRE ET PAPIER

Vous pouvez déposer aux Bornes route de Tirevieille et sur la place route de St Léger, les bouteilles, pots et bocaux en verre, les journaux, magazines, catalogues et prospectus.

*Route de St Léger, à côté des bornes papier et verre, le SMICTOM met à votre disposition une borne **textile** avec Le Relais (entreprise à but social membre d'Emmaüs France)*

La collecte sera assurée par Le Relais, renseignements auprès du SMICTOM VALS AUNIS au 05 46 07 16 66 ou info@vals-aunis.com.

ATTENTION

Nouvelles pratiques sur le recyclage. On recycle de nouvelles choses.....



Sans oublier.....le compostage



En partenariat avec le SMICTOM

A votre disposition, sur commande auprès de la Communauté de Communes d'Aulnay, et gratuitement, un bac composteur (un par foyer)

MAIRIE ET SERVICES MUNICIPAUX

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

LUNDI de 9 heures à 12 heures

MARDI – JEUDI de 14 heures à 17 heures

Téléphone : 05/46/33/12/87

Fax : 05/46/33/32/70

E.Mail : st.mande.sur.bredoire@mairiel7.com

Site Internet : stmandesurbredoire.free.fr

PERMANENCE DU MAIRE :

MARDI de 15 h à 18 h sur RV

LOCATION SALLE DES FÊTES

Habitants de la Commune : 50 €

Hors Commune : 100 €

Chauffage du 15/10 au 15/4 : 20 €

Cautions : 350€

Gratuit pour les associations et les jeunes de la Commune (moins de 18 ans accompagnés d'un adulte)

Associations hors commune : 50 €

Attestation d'assurance et caution obligatoires à la réservation

Etat des lieux effectué par Mme TOKARSKY Cynthia, employée à l'entretien des locaux communaux.

LOCATION GITES

GITES 4 PERSONNES GITES 2 ET 3		GITE 6 PERSONNES GITE 1
La nuit	40 €	60 €
Quatre nuits	120 € (2 WE)	160 € (2 WE)
Le week-end	60 €	80 €
La semaine	150 €	200 €
Ménage	30 €	30 €
3 semaines	250 € avec ménage	
Arrhes	30%	30%

COUP D'ŒIL SUR LE BUDGET 2012

SECTION INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Dépenses d'équipement	66 000.00	Recettes d'équipement	22 800.00
Dépenses financières	12 423.00	Recettes financières	155 266.39
Opérations d'ordre	1 568.58	Opérations d'ordre	35 191.58
Solde déficit reporté	101 266.39	Restes à réaliser	77 500.00
Reste à réaliser	109 500.00	Report	
TOTAL	290 757.97	TOTAL	290 757.97

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Charges caractère général	121 139.73	Produits des services	3 300.00
Charges de personnel	65 950.00	Impôts et taxes	65 820.00
Autres charges de gestion	17 250.00	Dotations Subventions	79 349.00
Charges financières	7 550.00	Autres produits	45 000.00
Virt section investissement	33 623.00	Excédent antérieur	55 090.73
Reverst TAXE PRFOF	3 047.00		
TOTAL	248 559.73	TOTAL	248 559.73

TAUX D'IMPOSITION (après réforme fiscale sur la taxe professionnelle)

(Part communale)

Taxe habitation.....8.96%

Foncier bâti.....6.69%

Foncier non bâti.....24.33%

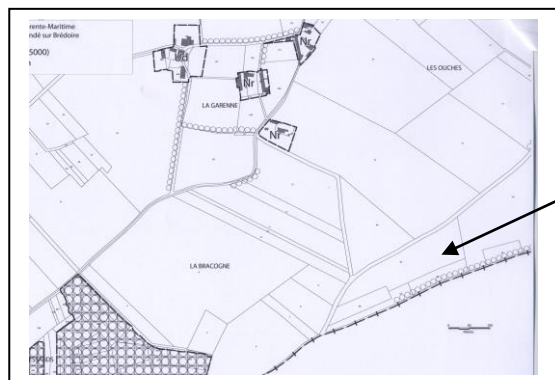
CFE (contribution foncière des entreprises 12.77%

Où EN SONT LES PROJETS ?

RÉVISION PLU

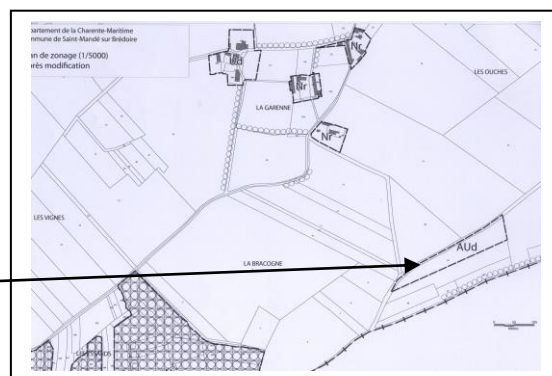
Le Plan Local d'Urbanisme adopté le 30 novembre 2011. Suite à la demande de permis de construire déposée par l'Entreprise BERNAUD pour l'aménagement d'une aire de paillage destinée à recevoir les boues de vidange, une révision simplifiée a modifiée le PLU.

Révision approuvée par le Conseil Municipal après enquête publique, le 12 mars 2012.



Avant modification

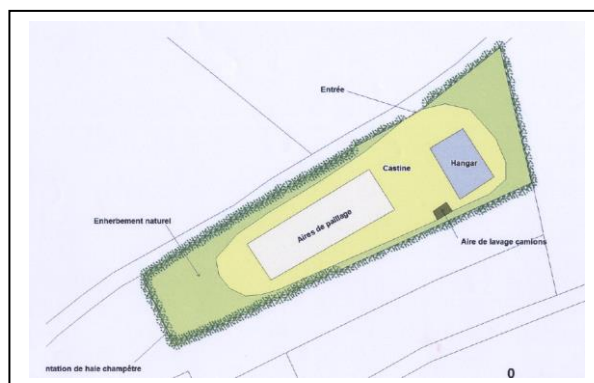
Zone A : agricole



Après modification

Zone Aud : zone réservée à l'aménagement d'une activité de traitement et valorisation des boues de vidange

*Permis construire
du 30/8/2012*



VOIRIE

Emprunt voirie de 12 000 € (sur 8 ans au taux de 5.08%) subventionné à hauteur de 25% en capital par le Département, soit 3000 €, pour la réfection du carrefour Guetteport/Les Loges, la rue des Chaumes et la rue de Brunne à St Léger et débarnage sur divers chemins pour 2 000 €.

Travaux reportés sur 2013 suite aux difficultés de gestion des chantiers de l'entreprise

PROJET ÉOLIEN

Le recours du collectif de Vinax déposé au Tribunal Administratif a été rejeté mais le recours de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) a reçu un avis favorable. Le collectif de Vinax a fait appel de la décision auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux.

Affaire à suivre.....depuis 2003.

MUSÉE

La restauration du bâtiment Mirande est enfin commencée

Les entreprises retenues pour ces travaux sont :

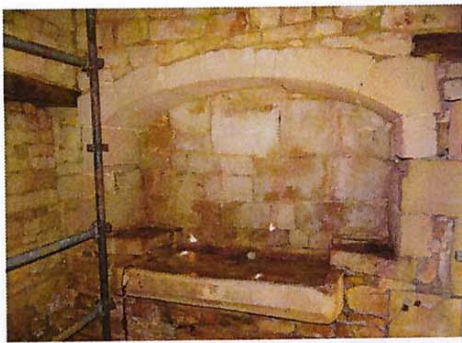
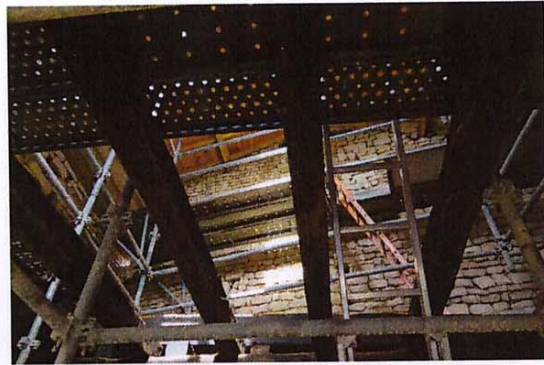
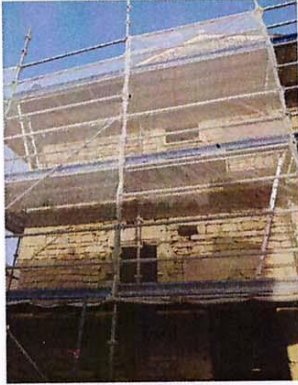
Les Compagnons de CASTELLANE de Cognac pour le Gros Œuvre

L'entreprise JEANNEAU-CARDINAL de Pons pour la Charpente et la Menuiserie

L'entreprise BONNAUD de Matha pour la peinture

Montant total des travaux selon marchés : 71 820.67 € HT alors que l'estimation de 2011 était de 74 360.00 €

Les subventions : la Région 25 000 € et le Département 35% du HT.



RADAR

Acquisition d'un radar qui sera positionné sur la Commune afin de dissuader les as du volant d'appuyer sur le champignon.

CAMPING LE LIZOT

Compte tenu du droit de préemption détenu par la Commune dans le cadre de son PLU, lors de la vente du Lizot, le Notaire chargé de la vente a adressé une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) en mairie. Cette déclaration était erronée car elle ne comportait pas toutes les parcelles. S'en est suivie une procédure gérée par Maître BROSSIER, Avocate à Poitiers (honoraires pris en charge par l'assurance Protection Juridique de la Commune)

Après bien des péripéties, et sur les conseils de l'Avocate, le Conseil a décidé de négocier et un accord amiable a été trouvé au prix de 265 000 €. Un appel à candidature sera lancé afin de trouver un gérant.

Le dossier d'acquisition a été confié à Me CHARREYRON Notaire à Matha.



INTERCOMMUNALITÉ (extrait du communiqué de la Préfecture)

La Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) s'est réunie le 19 novembre 2012 à la Préfecture et a achevé, à cette occasion, le futur schéma de coopération intercommunale de la Charente Maritime.

Au cours de la réunion, a été présenté le bilan des consultations des collectivités concernées par les projets d'extension du périmètre ou de fusion d'EPCI dans le secteur de Saintes (qui avaient fait l'objet d'un avis favorable lors de la CDCI du 12 juillet 2012) :

- Extension du périmètre de la CDC Charente-Arnoult Coeur de Saintonge aux communes de Balanzac et Nancras issues de la CDC Seudre et Arnoult ;
- Extension du périmètre de la CDC du canton de Gémovac et de la Saintonge viticole à la commune de Thézac issue de la CDC Seudre et Arnoult ;
- Extension du périmètre de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA) aux communes de Corme Ecluse, Sablonceaux et Saint Romain de Benet issues de la CDC Seudre et Arnoult ;
- Fusion de la CDC du pays Santon avec la CDC du Pays Buriaud (+ Corme Royal, La Clisse, Pisany et Luchat issues de la CDC Seudre et Arnoult, Ecoyeux issue de la CDC de Saint Hilaire de Villefranche et Montils issue de la CDC de la région de Pons) ;

Ces 4 projets de périmètre ont été adoptés à la quasi unanimité des communes concernées. Ils seront mis en oeuvre dès le 1er janvier 2013 et auront, notamment, pour conséquence, la dissolution de la CDC des bassins de Seudre et Arnoult et la transformation de la CDC du pays santou en communauté d'agglomération.

Par ailleurs, la CDCI s'est prononcée favorablement :

Par ailleurs, concernant les Vals de Saintonge, les consultations réalisées n'ont pas permis, d'achever la procédure de validation du périmètre de la future CDC. Aussi, la CDCI, sur proposition du préfet, a réitéré son avis favorable (27 voix pour, 17 contre et 1 bulletin blanc) sur le périmètre prévoyant la fusion, au 1er janvier 2014, des 7 CDC des Vals de Saintonge au profit d'une CDC unique.

Ainsi, au terme d'une concertation soutenue tout au long de l'année 2012, la CDCI a adopté l'ensemble des périmètres qui dessineront la future carte de l'intercommunalité.

Au 1er janvier 2014, la Charente Maritime sera dotée d'un schéma de coopération intercommunale comprenant 13 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre contre 25 actuellement, répondant ainsi aux dispositions de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales.

O l'é de meime de tous thiellés sarvices publics
coume la poste, la parception, où sont-i don passés ? et
l'épic'rie, l'école, la boulangrie, le boucher où sont-i
don passés ? L'église a teurjhou sa porte feurmée et
bentôt o s'ra la maiserie. O l'é coume tous thiellés
ruraux qui vivant dans nout campagne o faut qui
s'agrippant à zeu meison peur pas ête fauché peur thieu
raz de marée qu'empourte tout su son passaghe. O va
tout tomber en maillochons si peursoune z'y prend
garde. Jhe sais pas si vous êtes de mon dire, mais o
s'rait étouant si o l'avait pas bintôt un retour dau
balancier à fine force d'avouér poussé dans n'in seul
sens, ol é pas tout peurdu l'âne et les poires, o faudra
qu'o s'r'mett en pllace, o faut pas s'carciner les sangs
mais avouer fiance, les ruraux avant teurjhou montré qui
z'aviant dau fion et i vont réussir thieu virage coume bin
d'autes avant. Ol'é çertain, o changh'ra ine nouvelle
foué et jh'espere ête teurjhou là peur vous zou conter
!....

LA MERE ELODIE

*Comme vous le voyez,
ce sujet très "actuel"
n'est pas nouveau
et faisait déjà couler de l'encre....*

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

FOYER RURAL

VOYAGE A L'ILE D'YEU



*Joli bateau
à quai,
çà va...*



Après, sur l'eau,

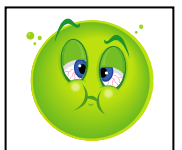
Çà s'est gâté !!

*Çà bougeait beaucoup,
vraiment beaucoup !!!!
Et çà buffait !!*



Certains rigolent.....

*D'autres
moins !!!*



Située sur les hauteurs de Port-Joinville, la citadelle fut édifée de 1858 à 1866 à l'emplacement d'un haut menhir, d'où son nom de Pierre Levée. Elle servit tour à tour de prison d'Etat, de caserne, puis de lieu de détention pour le Maréchal Pétain de novembre 1945 à juin 1951.

Quelques détenus.....

.....d'époque





*Quelques chansons ...
Pour un repas !

Le plus dur, c'est de l'arrêter !!
L'Ogien...*



*Une bonne marche
Pour digérer.....*

*Anne, ma sœur Anne.....
Ne vois tu rien venir ???
Sais pas cqu'ola là-bas, mais
Y zou rgardant, teurjous !!*

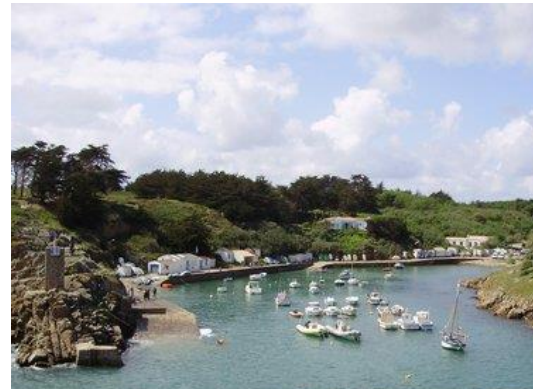




Le Vieux Château

Refuge pour la population insulaire durant les nombreuses incursions, notamment anglaises, qui jalonnent son histoire.

Forteresse du Moyen-âge à l'architecture militaire du 14ème au 17ème siècle Classé monument historique en 1890.



Allez, on laisse les magnifiques paysages et on reprend le car vers St Mandé.....



Où les fidèles cuisiniers attendent pour un repas réconfortant



MARCHE NOCTURNE : Aux Fontenelles



Tout le monde aux tartines !



Les joyeux cors de chasse



*La relève
a du souffle !*





Quand les hommes se mêlent du service, ils font table rase !!!

*Zut, je ne sais plus combien j'ai fait de tours,
Tanpis je mange quand même !!!
Super cette idée de marche en étoile on se retrouve toujours !*



Là, ça rigole plus,

Alors ...!"#\$%&@£€¥©¼μ

Les comptes sont bons !!!

*Faut pas se laisser abattre
on a du boulot !*



ACTIVITES

YOGA

Tous les mercredis
A la salle des fêtes de 10h à 11h 30
Renseignements !
Amanda HOLMES
05/49/07/12/12
Amanda.holmes@wanadoo.fr



LES MERCREDIS DE ST MANDÉ

Malgré les aléas de chacun et un groupe restreint, les mercredis de St Mandé sont toujours d'actualité ! n'hésitez pas à venir les retrouver pour jouer ou tout simplement bavarder....

ACTIVITÉS AVEC LES ENFANTS



Il est beau Nannan décoré !!!



*Nos traditionnelles visites
toujours aussi chaleureuses !*

ÉVÈNEMENTS

GALETTE : pour débiter l'année en gâité, le Chœur Chalendray nous invitait à chanter au cours de leur soirée cabaret



Artiste en herbe !!

Très Pro ... !!!!

Amateur, s'abstenir



On chante dans la salle...



LE PRINTEMPS DES POETES

Le 6 mars 2011 les 24 communes du canton d'Aulnay se sont associées pour participer à la 3^{ème} édition du printemps des poètes .Sous le thème « d'infinis paysages ».

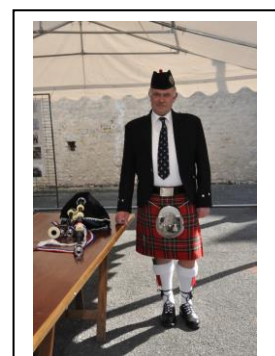


Les musiciens de St Mandé



Les poètes d'un jour fidèles au rendez vous à Loiré sur Nie.

Les costumes d'antan et d'ailleurs...



CEREMONIE DU 8 MAI



*Malgré le mauvais temps,
Les musiciens sont fidèles au
rendez-vous commémoratif*



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



*Merci aux enfants
Pour leur participation*



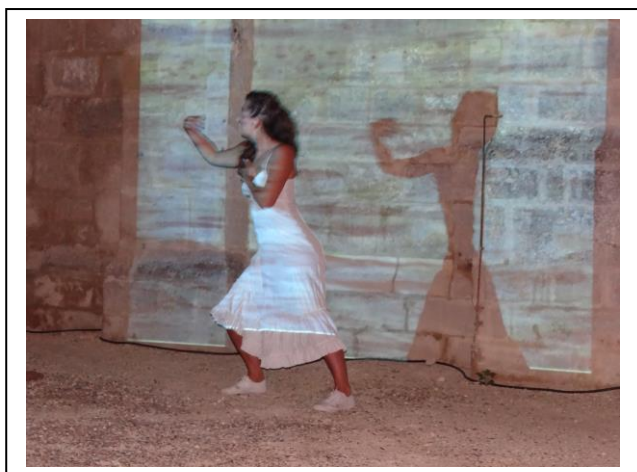
NUITS ROMANES 2^{ème} édition !



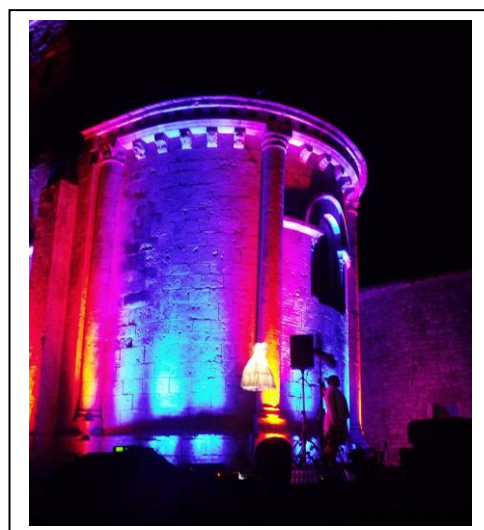
*Visite
surprise
de la
Présidente
de Région*



Spectacle « Vagues à l'âme » Avec la compagnie Mastoc, belle ballade dans nos souvenirs d'enfance...



Notre
église ...



Et les artistes en habit de
lumière...

REPAS COMMUNAL



*Petits et Grands
s'apprêtent à passer un
bon moment de détente*



*Jeunes talents avec
« chat production »*



Viva España



Pas trop lourd la paëlla ?

Pas l'air !!!!!



LA PAROLE AUX PASSIONNÉS DE ST MANDÉ

HISTOIRE

Écoles et enseignants de la fin du XVIIIe siècle à la fin du XIXe.

Différentes lois du XIXe siècle.

Loi Guizot du 28 juin 1833 : obligation pour les communes d'acheter ou de louer un local afin d'y établir une école.

Loi Falloux du 15 mars 1850 : liberté d'enseignement. Les écoles publiques seront fondées et entretenues par les communes ; les écoles privées seront fondées et entretenues par des particuliers et l'État y surveillera l'hygiène et la morale.

Loi du 10 avril 1867 à l'instigation de Victor Duruy : création d'écoles de filles dans les communes de plus de 500 habitants.

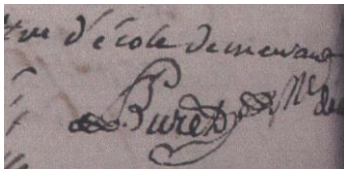
Loi Jules Ferry du 16 mai 1881 : école publique, laïque gratuite et obligatoire.

L'enseignement à Saint-Mandé.

1780

Pierre Buret est *instituteur de la jeunesse* à St. Léger. En 1790, il est *Maître d'école audit village de Saint-Léger*, où il fait édifier une croix avec l'autorisation de l'évêque de Poitiers. En 1808, il construit à Saint-Léger, une maison comprenant deux habitations. Sur le linteau d'entrée dans la cour, figure cette inscription : « BATIE L'AN 1808 P. BURET INSTITUTEUR ».

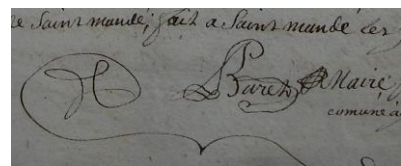
Signatures de Pierre Buret :



En 1790, lors de la bénédiction
d'une croix à St Léger

ARCHIVES COMMUNALES. Recherches Denis

Le dimanche 27 avril 1793
Sur un acte de publication de mariage
Il exerçait à ce moment là, les fonctions de
« Maire de la Communauté de St mandé »



« DÉCÈS de Piere Buret ».

« L'AN mil huit cent vingt neuf le premier jour du mois de janvier sur les quatre heures du soir »... « pierre Buret est décédé dans cette commune ce jourd'hui à deux heures du soir en son domicile au susdit lieu de Saint Léger commune de Saint-Mandé âgé de soixante quatorze ans, de son vivant instituteur demeurant à Saint-Léger » . Micheau Maire.

1821

Charles Paul Michaud est « *autorisé à exercer les fonctions d'instituteur primaire* ».

Lettre datée du 2 novembre. Du Sous-Préfet de St. Jean d'Angély au « *Préfet à La Rochelle* »

« *J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation une autorisation spéciale accordée par Mr le Recteur de l'académie Royale de Poitiers le 16 octobre dernier au Sr. Michaud charles Paul pour exercer les fonctions d'instituteur primaire dans la commune de St. Mandé* ».

1829

Pierre Buret (fils de Pierre Buret instituteur au début du siècle et décédé le 1^{er} janvier 1829) est nommé instituteur primaire de la commune de Saint-Mandé :

« Aujourd'hui, 29 octobre 1829, sur les quatre heures du soir, par devant nous, Benjamin Jean Micheau, maire de la commune de Saint-Mandé soussigné, est comparu le sieur Buret Pierre domicilié au village de Saint-Léger, commune susdite, âgé de quarante deux ans, porteur d'une autorisation spéciale d'instituteur primaire pour la commune de Saint-Mandé, à lui délivrée le 22 août dernier par Monsieur De La Liborlière, Recteur de l'Académie de Poitiers. A la mairie de Saint-Mandé les jours, mois et an susdits ».

1837

Dans sa séance du 29 avril 1837, *« Le Comité d'Instruction Primaire de l'arrondissement de Saint jean d'Angély »*... *« Nomme d'Office le Sieur Jean Billaudeau Instituteur Communal à St. Mandé ».*

1838

- Dans une longue lettre de 5 pages, datée du 21 janvier 1838, *« Les habitants de St. Mandé, canton d'Aulnay »*, s'adressent au Préfet en ces termes :

« M. le maire de cette commune a fait récemment un acte d'autorité qui a été réprouvé par tous ses administrés, il a malgré eux reçu et établi un instituteur et l'a en quelle que sorte imposé à la commune »..... *« Depuis longtemps le Sieur Buret est l'instituteur de la commune et a succédé à son père dans cet emploi. Sa conduite, ses mœurs sont irréprochables, il connaît l'étendue de ses devoirs »*..... *« Au mois de mai dernier, le Sr. Billaudeau instituteur resté sans emploi fut attiré par M. le Maire dans le village qu'il habite, ce fonctionnaire proposa au conseil l'admission du Sr. Billaudeau, le conseil refusa à l'unanimité mais M. le Maire malgré ce refus, malgré le vœu bien prononcé des habitants, M. le Maire établit dans son village, le Sr. Billaudeau et le voilà instituteur communal.*

Alors la commune de St. Mandé se voit avec deux instituteurs et toutefois il suffit d'un seul.

Le premier le Sr. Buret âgé de cinquante ans, jouissant à juste titre de la confiance des pères de famille, offrant toutes les garanties désirables, ayant tous les élèves ; et ne recevant aucun secours, aucune indemnité.

Le second le Sr. Billaudeau jeune homme de vingt ans sortant de paillé pour venir à Gâtébourse et de là ailleurs, n'inspirant que de la défiance, n'ayant point d'élèves ou du moins un très petit nombre et cependant recevant l'indemnité accordée par la loi ».

Après avoir spécifié que le maire n'habite pas le bourg de St. Mandé « bien qu'il comprenne la majeure partie des habitants, mais le village de Gâtébourse distant du bourg d'une lieue de poste », et qu'il « tient la mairie chez lui », les signataires, au nombre de 61, souhaitent que la mairie soit « rétablie au chef-lieu ».

La lettre se termine ainsi : « Ce ne sont point Monsieur le Préfet, des brouillons, des insoumis qui viennent vous importuner, ce sont les notables de la commune, c'est la commune elle-même qui a recours à votre autorité paternelle.

*Nous sommes très respectueusement Monsieur le Préfet
Vos très humbles serviteurs*

Suivent : les signatures des habitants de Saint-Mandé.

Nous sommes très respectueusement
 Monsieur le Préfet
 Vos très humbles serviteurs Robertte
 P. Robert Fougère Jean Aubin
 C. Michon Pierre Babin S. Vergnon Pierre Michon
 M. Robert Jean Gabeau J. Michon
 Michon

Pomier A. Ribard Jean Michon J. Michon
 Pierre Mirande C. Vergnon Jean Batard Bachelier
 Bouday François Mirande Michon
 L. Barthelemy Romaneau Jacques Arnaud P. Barthelemy
 Rouanseau Jeanneau
 Pierre Michon André Vétay Baraud Geoffroy
 Francœur Siret Jean Bachelier Poupet Jeanneau
 Vuyet René Guillon Daniel Biron G. Andouin
 J. Guillon J. Guillon
 Jeanneau J. Guillon
 Paul Fouche Louis Babin David Sitou
 François Fouche

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. Recherches Fabrice HILLAIRET

Sur les deux dernières pages de la pétition ; se trouvent les signatures de la plus grande partie des « habitants de Saint-Mandé », sachant signer en 1838.

- Dans sa « Séance du 8 février 1838 », le « Comité d'Instruction Primaire de l'Arrondissement de St. Jean d'Angély », ne fait que peu de cas de la pétition des habitants de St. Mandé « Attendu que les habitants de la commune de Saint-Mandé se sont constamment refusé à présenter un instituteur Communal ce qui a forcé le Comité à en nommer un d'Office »...« est d'avis de ne donner aucune suite à la Pétition des habitants de la commune de St. Mandé ».

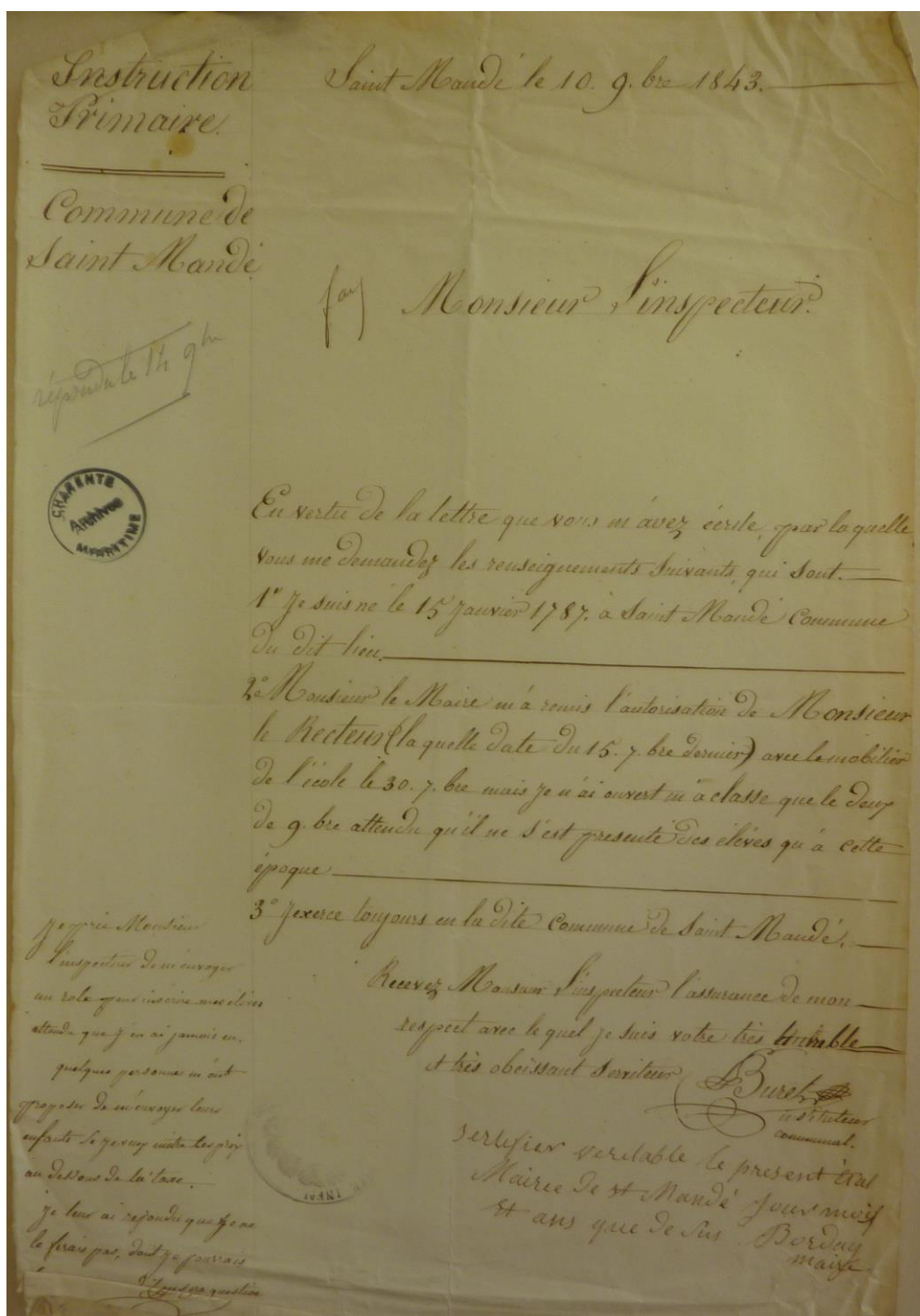
1843

30 septembre - D'une correspondance du Préfet au Sous-Préfet de St. Jean d'Angély, il ressort que « le Sr. Billaudeau, ancien instituteur communal de St. Mandé retenu à la prison militaire de La Rochelle » « demande son traitement dont il a le plus grand besoin ».

(Le 22 novembre suivant, la Sous-Préfecture de St. Jean d'Angély adresse une lettre au Préfet, à laquelle sont joints : « les mandats que vient de délivrer le Maire de St. Mandé pour solde des sommes dues au Sr. Billaudeau ex instituteur Public actuellement retenu à la prison militaire de La Rochelle »... « une note certifiée des différentes dettes qu'a laissées le Sr Billaudeau dans ladite commune s'élevant à 147 f ».

« Monsieur le Maire de Saint-Mandé demande que le montant des sommes qu'il vient de mandater au profit du Sr. Billaudeau soit employé à acquitter jusqu'à pareille concurrence les dettes dont il s'agit ».)

10 novembre - Pierre Buret fait part de sa situation d' « instituteur communal ».



1844

- D'une liste nominative des enfants de six à treize ans qui ne reçoivent l'instruction primaire, ni à domicile ni dans une école privée ou publique, il ressort que soixante enfants ne reçoivent pas cette instruction.

En dehors des enfants du bourg, qui sont assez proche de l'école, ceux des villages ou hameaux, ont une distance de deux à quatre kilomètres à accomplir à pied. De plus, les enfants sont employés très jeunes aux travaux des champs. En général à cette époque, il y a neuf sur dix des enfants scolarisés, qui ne fréquentent l'école que les mois d'hiver.

- Lettre adressée à « Monsieur le Préfet du Département de la Charente-Inférieure », par « Pierre Buret, Instituteur Communal ».

« Commune de Saint-Mandé »

« Le local où je fais la classe me paraît bien convenable mais il est bien désagréable qu'il n'y ait pas de cloison pour séparer les deux sexes. J'en ai parlé à Monsieur le Maire, disant que je vous écrirai pour le faire faire »... « J'en ai aussi parlé au propriétaire du local lequel m'a répondu qu'il le voulait bien pourvu que cela ne soit point à ses dépens.

Pour cela, il faudrait à ce que je pense que cette cloison serait en planches, qu'elle soit un mètre soixante centimètres d'hauteur auprès de laquelle qu'il y soit aussi fait une estrade de cinquante centimètres d'hauteur sur laquelle sera placé le maître pour veiller sur les deux classes à la fois.

Agréez Monsieur le Préfet l'assurance de mon profond respect... ..

P. Buret Instituteur communal »

5 septembre - Une lettre du Préfet adressée au Sous-Préfet de St. Jean d'Angély, mentionne que *« La demande de l'Instituteur est parfaitement fondée et je ne puis que vous encourager à prendre les mesures nécessaires pour que l'autorité locale s'en occupe ».*

1848

C'est toujours Pierre Buret qui figure pour la commune de Saint-Mandé, sur la liste nominative des « Instituteurs en fonction au 1^{er} avril 1848 en Charente-Inférieure ».

1851-1856

Etienne GAUTIER – Instituteur demeurant à St Mandé

1853

Publication à La Rochelle, d'un « REGLEMENT POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT »

Titre V, Article 35: *« Dans les écoles qui reçoivent des enfants des deux sexes, les garçons et les filles ne pourront jamais être réunis pour les mêmes exercices. Ils seront séparés par une cloison d'un mètre cinquante centimètres de hauteur, disposée de manière que l'Instituteur ait vue des deux côtés de la salle. L'entrée et la sortie auront lieu à des heures distinctes. L'intervalle sera d'un quart d'heure au moins ».*

1861

« Le sieur Aubineau Jean, instituteur libre à Saint-Mandé, a l'honneur de prévenir les habitants de cette commune qui voudront bien l'honorer de leur confiance, que son école sera ouverte au public le vingt novembre prochain. Il prévient en outre, les personnes qui désireraient lui parler avant cette époque, qu'elles le trouveront tous les jours à son domicile de cinq à huit heures du soir. Saint-Mandé le 18 octobre 1861.

Le Postulant, J. Aubineau Le Maire, J. Guillaud.

1861-1869

Ferdinand FERRAND – Instituteur demeurant à St Mandé

1874

25 avril - l'Inspection académique de La Rochelle adresse une lettre au Préfet de la Charente-Inférieure :

« Une délibération par laquelle le Conseil Municipal de St. Mandé demande à être dispensé provisoirement d'entretenir un école spéciale de filles »... « St. Mandé, commune de 654 habitants ne possède qu'une école mixte qui a été fréquentée en 1873 par 24 filles sur 53 ayant l'âge scolaire. Ce fâcheux résultat est dû en grande partie à la résistance faite par le Maire et le Conseil municipal d'attendre une maîtresse de travaux à l'aiguille à l'école. Aussi je crois d'avis que tout en laissant à la commune le temps de réunir les ressources qui lui sont nécessaires pour créer une école de filles, elle fut mise en demeure d'avoir le traitement d'une maîtresse de travaux à l'aiguille.

Le local actuel est convenable et la salle de classe possède la cloison réglementaire. »

« L'Inspecteur d'Académie ».

5 juin - Un arrêté du Conseil départemental de l'Instruction publique stipule dans son article 1^{er} :
« La commune de St. Mandé n'est pas dispensée de l'entretien d'une école publique de filles ».

L'article 4 mentionne : *« En attendant l'installation de l'école de filles, une Directrice de travaux à l'aiguille sera attachée à l'école mixte existant actuellement... ».*

6 octobre – *« Le Préfet du département de la Charente-Inférieure... Vu le rapport de M. l'Inspecteur d'Académie du département en date du 28 Septembre 1874... Arrête : Art. 1^{er} La Dame Mayé est nommée maîtresse des travaux à l'aiguille à l'école publique mixte de St. Mandé (Création).....Art. 4 Elle recevra en cette qualité un traitement annuel de cent francs... ».*

26 octobre – *« Nous soussigné Romanteau Pierre, Maire de la commune de St. Mandé agissant en vertu d'un arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente-Inférieure en date du 6 courant qui nomme la Dame Mayé maîtresse de travaux à l'aiguille de la commune de St. Mandé, nous sommes transporté ce jourd'hui 15 octobre 1874 à la maison d'école et avons installé la dite Dame Mayé maîtresse des travaux à l'aiguille de l'école publique mixte de St. Mandé ».*

1876

- Madame Michaud, née Proust, déclare *« conformément à l'article 27 de la loi du 15 mars 1850, son intention d'ouvrir une école libre à Saint-Mandé, dans le local de feu Paul Robert ».*

- Du « REGISTRE MATRICULE DE TOUS LES ENFANTS REÇUS À L'ÉCOLE » dans le département de la Charente-Inférieure, il en ressort pour la commune de Saint-Mandé, les renseignements suivants :

M. Mayé Louis Eugène est instituteur à l'école de garçons, Mme Michaud, est institutrice à l'école de filles.

« L'école communale de garçons dirigée par M Mayé Instituteur public » : 57 élèves .

« L'école communale de filles de Saint-Mandé, dirigée par Mme Michaud Institutrice publique » : 26 élèves.

À ce moment-là, la commune de Saint-Mandé, compte 712 habitants.

LA MAISON D'ÉCOLE

Au début du XIX^e siècle, l'enseignement est dispensé le plus souvent dans un local appartenant à l'instituteur ou à l'institutrice.

Ultérieurement, l'« *Instituteur communal* » enseignera dans un local loué par la commune. C'est un peu avant la fin du siècle que la maison d'école sera construite.

1873

« Le Conseil municipal de Saint-Mandé, décide de prévoir la construction d'une maison d'école et mairie ».

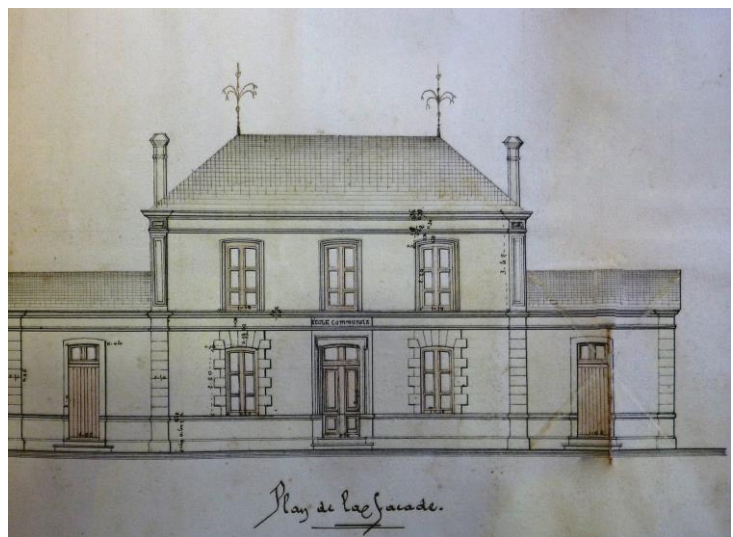
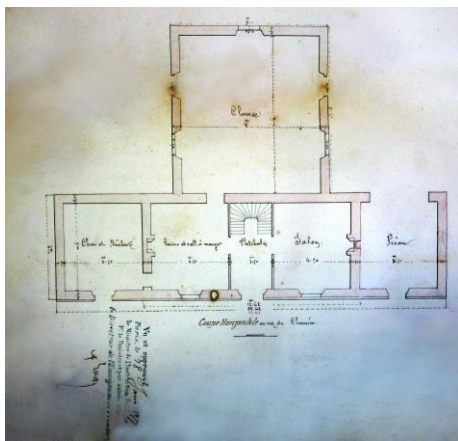
1876

Le plan du projet présenté par l'architecte est approuvé par le Maire de St Mandé le 14 avril 1876
L'école sera construite en bordure de la « route de St Mandé à Chef Boutonne, à environ 170 m du bourg de St Mandé (côté Est) »

1877

Le projet signé par le Maire est approuvé à Paris le 18 janvier 1877 par « le ministre de l'Instruction Publique » Signé : « Pour le Ministre et par autorisation. Le Directeur de l'Enseignement Primaire »

L'Adjudication pour les travaux de construction a lieu le 15 juillet 1877. « Le sieur Meunier est déclaré adjudicataire »



Projet approuvé de construction de la maison d'école ARCHIVES DÉPARTEMENTALES 17 Recherches Fabrice HILLAIRET

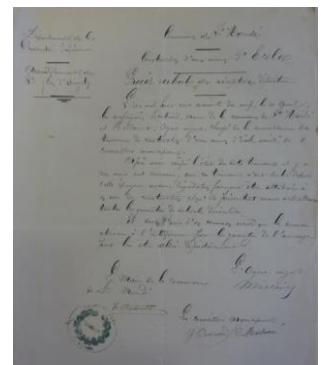
1878

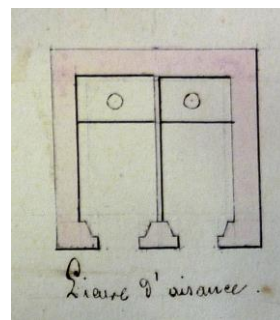
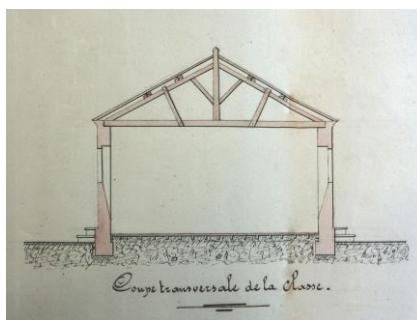
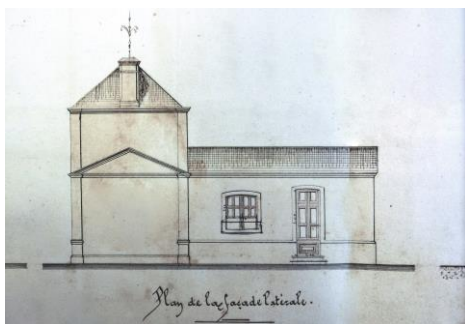
Construction de la maison d'école

1879 « Procès verbal de réception définitive »

« L'an mil huit cent soixante dix neuf, le 30 avril, les soussignés Bertrande, maire de la commune de St Mandé Et Hillairet, Agent voyer chargé de la surveillance des travaux de construction d'une maison d'école, assisté de deux conseillers municipaux
Après avoir vérifié l'état des dits travaux il y a six mois ont reconnu : que ces travaux n'ont subis depuis cette époque aucune dégradation pouvant être attribuée à un vice de construction et qu'ils présentent encore actuellement toutes les garanties de solidité désirables.

Et sont d'avis d'un commun accord que la somme retenue à l'entrepreneur pour la garantie de l'ouvrage peut lui être soldée définitivement »





ARCHIVES DEPARTEMENTALES 17 Recherches Fabrice Hillairet

1881

« Construction de murs de clôture à la maison d'école »

1886

Devis pour la construction d'un préau (Approuvé par la Sous Préfecture le 25 mars 1887)

1887 Construction d'une mairie.

Décision d'utiliser ce local en école de filles, la commune ne pouvant pas supporter les frais d'une autre école. L'école de garçons continuera d'être utilisée pour les besoins de la mairie

- Chauffage de l'école. « Le Sous-Préfet fait connaître qu'en vertu de l'article 14 de la loi du 30 décembre 1886 », la commune doit voter une somme pour le chauffage de l'école.

« Considérant que la commune se trouve dans une position tout à fait exceptionnelle pour la commodité du bois ». « Considérant que d'après certains renseignements recueillis auprès des élèves, le bois apporté par ces derniers même dans les jours les plus froids de l'année, est plus que suffisant pour le chauffage des classes... ». « Par ces motifs le conseil municipal, à l'unanimité moins deux voix des membres présents se refuse de voter la somme réclamée ».

(Après avoir de nouveau refusé en 1888, le conseil municipal votera la somme demandée en 1889).

- C'EST AU XX^e SIÈCLE, EN 1931 QUE SERA CONSTRUITE UNE ÉCOLE DE FILLES. (ACTUELLEMENT SALLE DES MARIAGES ET DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL).

- EN 1932, « LA CLASSE DE FILLES ÉTANT TERMINÉE, LA MAIRIE NE SERT PLUS D'ÉCOLE ET LE LOCAL EST ENTIÈREMENT LIBRE. LE CONSEIL PRIE M^r LE PRÉFET DE BIEN VOULOIR PRENDRE UN ARRÊTÉ AUTORISANT LA COMMUNE À REMETTRE LA MAIRIE DANS LE LOCAL QUI LUI ÉTAIT AFFECTÉ... ». (LOCAL ACTUEL DE LA MAIRIE).

Denis Chapacou & Fabrice Hillairet



Ensemble MAISON D'ÉCOLE MAIRIE

Vu prise depuis le chemin saunier

D. CHAPACOU – Août 2012

HISTOIRE NATURELLE

LE BAGUAGE DES OISEAUX

Chez Jean-Claude et Viviane DESCHAMPS une passion est née depuis quelques années : le baguage des oiseaux

La méthode du marquage des oiseaux à l'aide de bagues est utilisée dans le monde entier et permet d'étudier la biologie et les déplacements de ces animaux extrêmement mobiles.

Chaque oiseau est marqué avec une bague en aluminium très légère qui porte un numéro individuel et le nom de la centrale responsable du baguage ex : museum paris, BRIT . MUSEUM LONDOIN, POLAND GDANSK, MIN AGRI MADRID, etc....

Certains grands oiseaux sont bagués de telle manière qu'on puisse lire le numéro inscrit sur la bague à l'aide de jumelles (cormoran, cigognes)

C'est grâce au public qui renvoie les bagues que l'on peut étudier les migrations des oiseaux bagués. Le nombre de bagues retrouvées est faible : environ 0,5 à 1% des petits passereaux et jusqu'à 20 % chez les oiseaux chassés (canards grives...)^o

L'étude des oiseaux par la méthode du baguage permet d'acquérir les connaissances nécessaires à une protection efficace des espèces et de leurs habitats.



les oiseaux se prennent dans un filet puis on les attrape et ils sont bagués ensuite on les relâche



	30/1	20/2	25/2	3/3	15/4	6/1	11/2	20/2	1/3	11/3	6/4	5/5
	2011					2012						
Merle noir	2		1	4	5		7	7	1		1	2
Rouge Gorge	2											
Serín Cini	1		1				1					
Mésange bleue	24	23	7	4		3	4	4	7	8		
Mésange charbonnière	13	11	1	1	1	6	8	2	5	1		
chardonneret	35	49	7	20	4	6	33	20	19	41	6	5
verdiér	36	18	15	17	8	26	39	27	18	28	56	16
Tarin des aulnes			3	8								
Accenteur mouchet	1	1			1				2		1	3
Troglodyte				1								
Rouge queue à front blanc					1							
Rouge queue noir					1						1	
Gros bec					1							4
Pinson des arbres					3	1	9					
Hirondelle rustique					2							1
Bruant des roseaux							3					
étourneau sansonnet							1					
Roitelet triple bandeau							1					
Bruant zizi							2		2			
tourterelle turque											1	
total par journée	114	102	35	55	27	42	108	60	54	78	66	31
total général												772
total de l'année					333							439



HISTOIRE AGRICOLE

BATTAGES à ST MANDE

Les machines à remonter le temps

"Où sont-ils donc passés les paysans ?"

Dans tous thielles villaghes là où o n'avait vingt, o n'en reuste pu que deux ou trois. L'avant vu s'appliquer comb et comb de réfourmes, de quotas, de pllans ol'é le 10e asteur et le 11e qui se met en pllace bintôt. Ol'é les pu coriaces, les pu enteurpeurnants les bons bitons qu'on résisté. Coument v'lez vous qui se peurnant pas peur des seigneurs, des ghens conséquents, jhustolés su zeus mastadontes que sont thielles tracteurs, thielles machines à vendangher, haut coume des meisons. Hureusement qu'o n'en reuste quiéques ins peur nous nourri meime si o y a in pt'it de décape-tout ou in p'tit trop de nitrates, o faut bin que le seyons là peur enteurtenir les ch'mins, les champs, les abes et meime les palisses et les jhachères qu't'auront mis en pllace quiéques années auparavant !

O l'é de meime de tous thielles sarvices publiques coume la poste, la parception, où sont-ils donc passés ? et l'épic'rie, l'école, la boulangrie, le boucher où sont-ils donc passés ? L'église a teurjhou sa porte feurmée et bintôt o s'ra la maiserie. O l'é coume tous thielles ruraux qui vivant dans nout campagne o faut qui s'agrippant à zcu meison peur pas éte fauché peur thieu raz de marée qu'empourte tout su son passaghe. O va tout tomber en maillochons si peursoune z'y prend garde. Jhe sais pas si vous êtes de mon dire, mais o s'rait étounant si o l'avait pas bintôt un retour dau balancier à fine force d'avouer poussé dans n'in seul sens, ol é pas tout peurdu l'âne et les poires, o faudra qu'o s'r'mett en pllace, o faut pas s'carciner les sangs mais avouer fiancée, les ruraux avant teurjhou montré qui z'aviant dau fion et i vont réussir thieu virage coume bin d'autres avant. Ol'é çartain, o changh'ra ine nouvelle foué et jh'espare éte teurjhou là peur vous zou conter !

LA MERE ELODIE



Moments d'émotion et de nostalgie pour certains....

...et de découverte d'un autre monde pour les autres



La nouvelle génération s'est essayée sous l'œil attentif des « anciens »

*Pas de battages,
Sans migeot*



Sans oublier,

La séance
d'arrosage !!



*Eh les jeunes :
Quel modèle ?
Quelle année ?*



*Une journée à l'initiative d'André Gauvin
grâce à qui, nous avons remonté le temps,
avec bonheur....*

Commune de Saint Mandé sur Brédoire



Autorisation au téléchargement

Principaux Rédacteurs et Auteurs

PEROCHON Annie

QUERET Françoise

Site

<http://stleger.fr/saint-mande-sur-bredoire/mairie>